

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1022

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 8

À l'alinéa 33, substituer au mot :

« fixés »

le mot :

« établis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.